



ENCOSH

ENHANCING COEXISTENCE THROUGH SHARING

Initiative : Indemnisation financière Conflits Homme – Faune sauvage

Partagé par : Krishna Acharya - Dernières mises à jour : 13 décembre 2019

DESCRIPTION DE L'INITIATIVE



Nom du leader

Département des parcs nationaux et de la conservation de la faune, Népal



Type d'entité

Organisation gouvernementale



Date de début

1 janvier 2011



Évaluation initiative

Non évalué



Type d'initiative

Instruments financiers et bénéfiques



Espèce animale

sauvage

Éléphant
Ours brun
Ours lippu
Ours noir d'Asie
Panda géant
Rhinocéros



Enjeux

Bétail
Biens matériels
Culture agricole
Sécurité humaine



Zone d'intervention

Népal

CONTEXTE

Le Népal a obtenu un succès significatif dans la protection des animaux sauvages et la restauration des zones forestières. Une des conséquences est l'augmentation des interactions avec la faune humaine dans tout le pays. Dans le but de fournir une compensation financière immédiat aux familles victimes et à celles qui subissent des dommages causés par la faune, un système d'indemnisation monétaire a été introduit en 2011 par le gouvernement.

DESCRIPTION

Le programme prévoit une aide financière de 1 million de NR (1 USD équivalent à 115 NR en 2019) en cas de décès humain de la famille de la victime. L'aide financière compense également les dommages aux

cultures, les pertes de biens et les pertes de bétail. Le programme comprend 14 espèces sauvages, à savoir l'ours, le tigre, le rhinocéros, l'éléphant, la panthère nébuleuse, le léopard commun, le léopard des neiges, les buffles sauvages, le sanglier, le bison Gaur, le crocodile magar, le python, le chien sauvage et le loup. Une procédure a été établie. Le processus commence par la demande des familles victimes, vérification par un comité représentant le gouvernement et les utilisateurs locaux. Le budget est financé par le gouvernement du Népal et réparti sur le budget annuel.

PRINCIPE

L'objectif principal de ce programme est de fournir une aide financière aux familles victimes pour un soutien immédiat. Il contribuera à soutenir les moyens de subsistance des pauvres et les désavantages.

CONDITIONS DE SUCCÈS

Bénéfices immédiats pour la famille victime :

Améliorations procédurales continues ;

Inclusion accrue d'espèces basées sur des preuves pratiques.

Avantages

- Augmentation du soutien des populations à la conservation de la biodiversité,
- Les populations humaines défavorisées résidant dans la forêt voisine reçoivent des aides financières et sont indemnisés pour les dommages causés par la faune.

Désavantages

- Complexité procédurale
- Nécessite un soutien budgétaire important et continu.



MISE EN PLACE



Main d'œuvre

-



Charge de travail

-



Formation

Pas de formation requise



Durée de formation

-



Coût moyen

1500000



Devise coût moyen

USD \$

ÉTAPES MISE EN PLACE

Signalement des incidents à l'organisme gouvernemental concerné, mentionnant les types de pertes / dommages et le montant réclamé ;

Vérification par l'autorité sur le terrain et documents requis ;

Recommandation d'un comité représenté par des intervenants, y compris la communauté locale ;

Paiement par l'autorité à la famille de la victime.

EQUIPEMENTS

- Caméra, mètres, supports logistiques

UTILISATION ET ENTRETIEN



Main d'œuvre

-



Charge de travail

-



Formation

Pas de formation
spécifique requise



Durée de formation

-



Coût moyen

500000



Devise coût moyen

-



Période utilisation annuelle

Toute l'année



Période utilisation quotidienne

-

POUR ALLER PLUS LOIN



Contact

kpacharya1@hotmail.com



Liens internet

-



Opportunités financement

Fonds public du gouvernement du Népal



Documentations

-

Conduit par:



Un projet financé par
l'AFB



PRÉFET DE LA
RÉGION GUYANE
SERVICES DE L'ÉTAT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Réalisé par: Thomas Billaud